

BERTIN ALPAO
Société par actions simplifiée au capital de 98.000 €
Siège social : 727, rue Aristide Bergès
38330 Montbonnot-Saint-Martin

504 089 343 RCS GRENOBLE

(La « Société »)

* * *

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

* * *

AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique,

après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font ressortir un résultat net comptable bénéficiaire de 674.207,75 Euros,

décide de l'affecter intégralement au poste « Autres réserves ».

[...]


Copie certifiée conforme
La Présidente

BERTIN ALPAO
Société par actions simplifiée
Au capital de 98.000 Euros
Siège social : 727, rue Aristide Bergès
38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

504 089 343 RCS GRENOBLE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
--

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE


Copie certifiée conforme
La Présidente

Désignation de l'entreprise : SAS BERTIN ALPAO			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 727 Rue Aristide Bergès			38330 MONTBONNOT ST MARTIN	
Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 5 0 4 0 8 9 3 4 3 0 0 0 4 1			Néant ☐ *	
			Exercice N, clos le, 31122025	
			N-1 31122024	
			Brut 1	
			Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA	
Frais d'établissement *			AB	
Frais de développement *			CX	
Concessions, brevets et droits similaires			AF	
Fonds commercial			AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)			AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			AL	
Terrains			AN	
Constructions			AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	
Autres immobilisations corporelles			AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			AV	
Participations			CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			CU	
Créances rattachées à des participations			BB	
Autres titres immobilisés			BD	
Prêts			BF	
Autres immobilisations financières *			BH	
TOTAL (II)			BJ	
Matières premières, approvisionnements			BL	
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	
Clients et comptes rattachés (3) *			BX	
Autres créances (3)			BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé			CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD	
Disponibilités			CF	
Charges constatées d'avance (3) *			CH	
TOTAL (III)			CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)			CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)			CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)			CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)			CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *			Immobili- sations :	
Stocks :			Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS BERTIN ALPAO		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :98 000.....)	DA	98 000	98 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	9 800	9 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	5 599 579	4 148 395
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	674 208	1 451 183
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 381 587	5 707 379
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	33 251	76 690
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	33 251	76 690
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	303 965	681 896
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	127 500	127 500
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	141 239	221 724
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	754 689	787 773
	Dettes fiscales et sociales	DY	775 403	584 874
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 040	2 040
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	300 826	912 252
TOTAL (IV)	EC	2 405 663	3 318 057	
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED	355	13 873
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	8 820 856	9 115 999	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 204 424	2 793 185
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	747	407	

Désignation de l'entreprise : SAS BERTIN ALPAO								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	136 297	FE	7 215 750	FF	7 352 047	7 608 832	
		FG	184 577	FH	165 528	FI	350 105	180 992	
		FJ	320 874	FK	7 381 279	FL	7 702 153	7 789 824	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM	(29 485)	95 656	
	Production immobilisée *					FN	62 311		
	Subventions d'exploitation					FO	205 990	241 758	
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	49 159	32 249	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1			
Autres produits (1) (11)					FQ	10 331	30 879		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 000 458	8 190 367	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 412 467	2 136 301	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	(57 278)	(249 309)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 728 933	1 529 041	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	66 051	66 337	
	Salaires et traitements *					FY	2 676 766	2 215 580	
	Cotisations sociales (10)					FZ	1 172 708	913 970	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \text{ (14)} \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	145 056	96 478
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	12 684	9 545
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GD		18 228	
	Autres charges (12)					GI			
						GE	34 387	34 556	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 191 775	6 770 727
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	808 684	1 419 640
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	22 133		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	28 249	2 507	
	Reprises sur dépréciations					GM	855	5 037	
	Différences positives de change					GN		130 869	
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
	Total des produits financiers (V)						GP	51 237	138 413
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	3 030	855	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 715	14 618	
	Différences négatives de change					GS	250 524	59 586	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	264 268	75 059
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(213 032)	63 354	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	595 652	1 482 994	

Désignation de l'entreprise SAS BERTIN ALPAO		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	237
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(237)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(78 556) 31 574
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 051 695 8 328 780
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 377 487 6 877 596
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	674 208 1 451 183
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	22 500 22 500
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Règles et méthodes comptables

Règles générales

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le nouveau Plan Comptable Général conformément au règlement ANC n°2022-06. Cette réforme vise à moderniser la présentation des états financiers et à simplifier la nomenclature comptable. Elle entraîne notamment une révision des méthodes de comptabilisation de certaines opérations, une réduction du nombre de comptes, ainsi qu'une clarification des principes comptables. Les changements apportés n'ont pas d'impact significatif sur la situation financière ni sur le résultat de l'exercice. Les états financiers ont été établis selon les nouvelles règles, et les retraitements nécessaires ont été effectués afin d'assurer la comparabilité avec les exercices antérieurs.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles L.123-12 à L.123-28), du règlement ANC n°2022-06 modifiant les règlements ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018 et n° 2014-03 du 5 juin 2014, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets : 2 à 3 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel : 1 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Mobilier: 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement ne sont plus immobilisés et sont passés directement en charges.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Stock

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré. Les semis-finis sont valorisés au coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les charges de structure stockables ont été intégrées au stock au 31/12/2025 pour un montant de 143k€.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont convertis en Euros selon le cours de clôture de la devise.

En 2025, le résultat d'exploitation est affecté à hauteur de -3 764 € par des effets de change.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le CA comprend la vente de biens et de marchandises, de prestations et de projets à l'avancement.

1°) Le CA sur la vente de biens, marchandises et prestations est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service. Pour ce qui est des ventes de biens et marchandises, cela est directement associé à l'incoterm utilisé dans le cadre de cette vente.

2°) Le CA sur projet à l'avancement

La méthode de l'avancement est utilisée pour des projets :

- d'une durée généralement longue;
- dont l'exécution s'étend sur au moins deux périodes comptables ou exercices.
- spécifiquement négocié dans le cadre d'un projet unique portant sur la construction, la réalisation ou, le cas échéant, la participation en qualité de sous-traitant à la réalisation d'un bien, d'un service ou d'un ensemble de biens ou services fréquemment complexes.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Au 31/12/2025, le montant des FAE s'élève à 724 210 €, et le montant des PCA à 95 972 €.

Lorsqu'un contrat doit conduire à un résultat global déficitaire, il est constaté une provision pour perte à terminaison. Pour l'exercice 2025, aucune provision n'a été constatée.

De plus une partie du chiffre d'affaire est lié aux extensions de garantie, la reconnaissance des revenus est effectuée au fur et à mesure de la consommation de la période de garantie. En fin d'année la partie non consommée est comptabilisée en produit constaté d'avance. Au 31 décembre 2025 le chiffre d'affaire relatif aux garanties s'élèvent à 29 311 € et le montant comptabilisé en produit constaté d'avance à 57 245 €.

Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées en produits, au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé et que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Le 26/02/2019 dans le cadre du projet SOLARNET la société Alpao a bénéficié du premier versement de 48 600€, et d'un second versement de 43 200€ le 24/02/2021. Le projet sera financé à hauteur de 108 000€ pour un montant total de dépenses de 164 875€. Au cours de l'exercice aucune dépense n'a été engagée, un produit à recevoir de 16 200€ a été comptabilisé.

Au cours de l'année 2021, ALPAO a signé une nouvelle subvention (COOP), en lien avec le plan de relance, dans le cadre d'un consortium dont AIRBUS est le chef de file.

Le 31/05/2022, un versement de 68 005€ a été perçu.

Le 31/10/2023 un versement de 51 005€ a été perçu.

Au 31/12/2023 un produit à recevoir de 185 011€ a été comptabilisé.

Au 31/12/2024 aucun versement n'a été perçu, un produit à recevoir de 221 020€ a été comptabilisé.

Au 31/12/2025 un versement de 221 000€ a été perçu.

Le projet s'est clôturé en 2025, c'était donc le dernier versement perçu.

Au cours de l'année 2023, ALPAO a signé une nouvelle subvention (TEQUANTS), en lien avec la plan de relance. En 2023, deux versements ont été perçus : 99 456€ le 02/05/2023, et 106 560€ le 31/07/2023.

Au 31/12/2023 un produit constaté d'avance de 74 426€ a été comptabilisé.

Au 31/12/2024 un versement de 130 240€ a été perçu le 30/08/2024.

Au 31/12/2025 aucun versement n'a été perçu. Le projet est clôturé.

Au cours de l'année 2024, ALPAO a signé une nouvelle subvention (CASSIOPEE) dans le cadre d'un consortium dont First Light Imaging est le chef de file.

Le 03/12/2024, un versement de 382 440€ a été perçu.

Au 31/12/2024, un produit constaté d'avance de 323 222€ a été comptabilisé.

Au 31/12/2025, un produit constaté d'avance de 147 609€ a été comptabilisé

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4.04 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : TGF 05 / TGH 05

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Au titre de l'année 2025, le montant du CIR s'élève à 220 593 euros.

Honoraires Commissaires aux Comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent pour 2025 à 14 222 € et à 8 924 € pour 2024, et sont en intégralité des honoraires afférents à la certification des comptes.

Effectif moyen

L'effectif moyen de la Société sur l'exercice 2025 s'élève à 50 salariés et il se répartit par catégorie comme suit :

- Employés, techniciens, agents de maîtrise : 12
- Cadres et ingénieurs : 38

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Capital social

Le capital social de la Société se compose de 980 parts d'une valeur nominale de 100 euros, soit un capital d'un montant de 98 000 euros.

Il n'y a pas eu de mouvement de capital durant l'exercice clos au 31/12/2025.

Faits caractéristiques

1 - Provision pour garantie

Alpao, en tant que concepteur et fabricant d'appareils, fournit à ses clients une garantie contractuelle de 2 ans. Les produits livrés aux clients sont composés de logiciels et d'éléments manufacturés pour lesquels Alpao bénéficie elle-même d'une garantie fournisseur.

A la clôture du présent exercice, la Société a enregistré une reprise de provision de 40 273 euros portant le montant total de la provision à 30 221 euros destinée à couvrir la charge future estimée des garanties.

Au regard du faible historique des interventions en garantie, cette provision a été déterminée en considérant l'occurrence des demandes de garanties et un coût d'intervention standard.

2 - Intéressement

Un accord d'intéressement a été signé en mai 2025, qui prévoit le versement d'un intéressement financier et non financier sur la base d'un certain nombre de critères à atteindre. Les critères financiers n'ont pas été atteints.

Les critères d'activation non financier de l'intéressement ont été atteints au 31/12/2025, un intéressement sera versé en 2026 pour un montant total brut de 40 000€.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	113 898		58 039			171 938
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	113 898		58 039			171 938
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	321 044		72 159			393 203
	Instal., agencement, aménagement divers	95 864		11 550			107 414
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	220 999		18 633		13 265	226 367
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			3 703			3 703	
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		637 907		106 045		13 265	730 687
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	80					80
	Prêts et autres immobilisations financières	52 352		13 968			66 320
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 432		13 968			66 400
TOTAL		804 238		178 052		13 265	969 025

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles	1,67	L	78 237	55 026	133 264
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		78 237	55 026	133 264	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	4,27	L	224 070	49 042	273 112
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5,59	L	69 964	11 276	81 240
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	3,19	L	162 316	29 712	178 762
	Emballages récupérables et divers				13 265	
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		456 349	90 030	13 265	533 114
TOTAL			534 587	145 056	13 265	666 378

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							